

Pont Saint Martin

MAI
JUN
2020

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

Dossier p.4

Pont Saint Martin « Label vert »

Les marchés alimentaires maintenus pendant la crise sanitaire du Covid-19

Après concertation au sein de l'équipe municipale, le maire a sollicité et obtenu une dérogation de la préfecture en faveur du maintien des marchés alimentaires du mardi et du samedi matin, de 8h à 13h, place du marché.

Cette décision a été motivée par le souhait de développer et de soutenir un commerce de proximité vertueux en terme de développement durable permettant à l'ensemble des Martipontains d'acheter des produits frais en minimisant leurs déplacements.

Grâce au comportement exemplaire des Martipontains, qui chaque mardi et samedi, appliquent les gestes barrières et les règles de sécurité avec beaucoup de discipline, le marché a pu être maintenu pendant cette période de crise sanitaire.



Les dates de saison culturelle reportées

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, de nombreuses dates de la saison culturelles ont été reportées :

- **samedi 14 mars** : Camille de la Poëze à L'Origami : reporté le **26 septembre 2020**.
- **vendredi 27 mars** : Lecture des Jocondes (médiathèque)
- **vendredi 3 avril** : Accroche-toi si tu peux à L'Origami : reporté au **vendredi 26 mars 2020**.
- **samedi 4 avril** : Raconte-moi ton pays (médiathèque) reporté à la nuit de la lecture 2021, le 16 janvier à la médiathèque Le 3ème Lieu.

Vous avez déjà retiré vos places en mairie ?

Conservez vos tickets, ils sont échangeables ou remboursables. Retrouvez prochainement l'ensemble des modalités sur le site : www.mairie-pontsaintmartin.fr, page "saison culturelle 2019-2020" et sur la Facebook de la commune.

Renseignements au 02 40 26 80 23 ou à vielocale@mairie-pontsaintmartin.fr.

Participez à la vie culturelle de la commune et à ses grands évènements !

Vous êtes passionnés par le spectacle vivant ? Vous souhaitez vous investir dans la vie culturelle municipale ? Dans le cadre de l'ouverture récente de L'Origami et de la prochaine saison culturelle, la municipalité lance un appel à bénévoles pour participer à l'encadrement des spectacles.

Différentes missions sont possibles : accueil du public, placement dans la salle...

Ce projet vous intéresse ?

Contactez le service Vie Locale au 02 40 26 80 23 ou par mail vielocale@mairie-pontsaintmartin.fr



Sommaire

p.4

Dossier :

L'environnement de Pont Saint Martin

- La Faune et la Flore du Marais de l'île
- Les actions en faveur de l'environnement
- Ouverture de la Halte Nautique
- Eclairage public
- Vivre ensemble en respectant l'environnement
- Agriculture

p.10

Services Périscolaires et transports scolaires : nouvelles modalités d'inscriptions et de réservations

p.11

Inscriptions scolaires

p.12

Que faire cet été à Pont Saint martin ?

p.13

Subvention de la Communauté de communes en faveur de la rénovation et du logement social

p.14

Parole aux assos

p.15

Libre expression

Suivez l'actu !



Facebook :

Mairie de Pont Saint Martin



Instagram :

Mairiepsm



Site Internet :

www.mairie-pontsaintmartin.fr

Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23

contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Tirage : 3 100 exemplaires

Directeur de la publication : Yannick Fétiveau

Création graphique et mise en page :

Mairie de Pont Saint Martin

Credit :

Impression : Le Sillon : 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.



Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines,
Chers Martipontains,

Après un mandat riche en réalisations, nous avons souhaité le 15 mars dernier solliciter à nouveau votre confiance afin de nous engager pour six nouvelles années au service de notre commune.

Dans un contexte électoral très particulier, je suis bien sûr très heureux de cette réélection marquée par le vote de confiance des 87% des Martipontains qui se sont déplacés aux urnes.

Je remercie également tous ceux et toutes celles qui nous témoignent au quotidien leurs encouragements pour l'avenir alors qu'ils n'ont pu exprimer leur vote, compte-tenu d'un climat anxieux au lendemain de la fermeture « jusqu'à nouvel ordre » des restaurants, des bars et autres lieux publics.

Notre candidature unique sur fond de coronavirus a engendré une forte abstention qui ne nous permet pas de mesurer objectivement le niveau de satisfaction des Martipontains.

Ce contexte nous invite à poursuivre le travail engagé avec la plus grande humilité mais avec beaucoup de détermination et d'enthousiasme pour mettre en œuvre un projet ambitieux pour Pont Saint Martin, porté par une équipe renouvelée, forte de nouveaux regards et de nouvelles compétences.

L'absence de groupe d'opposition au Conseil Municipal va nous amener à réinventer une nouvelle méthode participative pour permettre toutes les expressions.

En cette période si difficile pour notre pays, l'essentiel reste bien l'éradication de la pandémie dont nous sommes victimes et le principe de solidarité qui doit nourrir plus que jamais nos comportements citoyens.

En cette circonstance, je tiens à exprimer dès à présent, au nom de l'ensemble de ma nouvelle équipe, toute notre reconnaissance à tous ceux et toutes celles qui se sont impliqués depuis le 15 mars dernier au service du bon fonctionnement du pays, avec une mention spéciale à nos soignants engagés en 1^{ère} ligne depuis de longues semaines au maintien de la Vie.

Qu'ils en soient remerciés pour toujours !

En savoir plus sur la faune du Marais de l'île

Des espèces d'oiseaux protégées

Plusieurs "fiches action" ont été élaborées lors de la rédaction du plan de gestion du Marais de l'île. A travers l'une d'elle, le suivi régulier de l'avifaune est préconisé pour évaluer l'attractivité du site pour les oiseaux et, si besoin, adapter sa gestion.

Pour réaliser ce suivi, la commune s'est tournée vers la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) qui est gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Lac de Grand-Lieu, deuxième réserve ornithologique de France comptant plus de 300 espèces d'oiseaux. Les agents de la Réserve participent également au comité technique du Marais de l'île qui suit la mise en œuvre du plan de gestion.

Les ornithologues ont procédé selon deux méthodes différentes pour répertorier les espèces d'oiseaux présentes sur le site.

- **Les oiseaux d'eau** ont été comptés principalement visuellement lors de 6 passages sur la rivière ou à terre.
- **Les oiseaux nicheurs** ont été inventoriés principalement à l'oreille sur la base de 4 points fixes lors de 2 passages en mars et en mai.

Suite à cet inventaire, **90 espèces d'oiseaux** ont été identifiées, allant d'un unique individu à une centaine d'oiseaux. Il est certain que le site compte encore plus d'espèces (oiseaux nocturnes non inventoriés, observations d'ornithologues amateurs, etc.).

Le Marais de l'île couvre 52 hectares. Via la rivière l'Ognon, il constitue l'extrémité Est du lac de Grand-Lieu.

Le Marais vit au rythme des niveaux d'eau du lac et fait partie de ses périmètres de protections (Natura 2000, Site classé, Ramsar, etc). L'inventaire faune et flore du Marais de l'île a permis d'attester de l'intérêt de cette zone humide pour la biodiversité comprenant plusieurs espèces protégées

32 espèces oiseaux d'eau, souvent liées à la proximité du lac, ont été identifiées. Elles sont dominées par 2 groupes :

• Les grands échassiers

Très bien représentés, ils nidifient dans des colonies situées le long de l'Ognon en aval de Pont Saint Martin, ils utilisent le site comme une zone d'alimentation. Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron garde-bœuf, Héron cendré, Héron bihoreau, Spatule blanche, Héron pourpré mais aussi l'Ibis falcinelle !



Aigrette
garzette



Héron
garde-boeuf



Héron
cendré

• Les canards

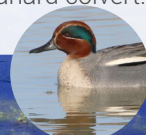
Ils stationnent chaque printemps par milliers sur le lac où ils affectionnent les immenses prairies inondées. Quelques dizaines d'individus s'aventurent dans les modestes prairies du Marais dont 7 ha ont récemment été restaurées: Canard souchet, Canard chipeau, Sarcelle d'hiver, Fuligule milouin, Tadorne de belon, etc. Sans oublier l'omniprésent Canard colvert.



Canard
souchet



Canard
colvert



Sarcelle
d'hiver

D'autres d'oiseaux d'eau bien connus sont facilement observables : la Foulque macroule, le Grand cormoran, la Mouette rieuse ou encore le discret Grèbe Huppé.

Concernant l'**avifaune nicheuse**, l'étude recense **60 espèces**.

Cette diversité est une bonne surprise dans un contexte de diminution des espèces dites "ordinaires". Ce sont principalement des oiseaux liés aux boisements et aux jardins : Fauvette à tête noire, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Tourterelle des bois, grive musicienne, gobemouche gris...



Fauvette à tête noire



Pinson des arbres



Mésange charbonnière



Sittelle torchepot



Pic noir



Pic épeichette

Parmi les espèces les plus intéressantes, on trouve celles liées aux vieux et grands arbres : Pigeon colombin, Pic noir, Pic épeichette, Grive draine, Sittelle torchepot et Lorient d'Europe.

L' inventaire des chauves-souris

Le plan de gestion du Marais de l'île prévoit la réalisation d'inventaires afin de compléter et renouveler la connaissance de la faune et de la flore du site. Ainsi, la commune a missionné l'été dernier le Groupe Mammalogique Breton (GMB) spécialiste reconnu des chiroptères, en d'autres termes des chauves-souris.

Le GMB a installé des enregistreurs à ultra-son dans le Marais. Les enregistrements ont ensuite été traités par un logiciel et analysés.

Au total, **douze espèces de chauves-souris** ont été recensées avec une activité plus ou moins forte. Cette bonne diversité s'explique par la variété des habitats. Ainsi, la Sérotine commune chasse en milieu ouvert dans les prairies. La Noctule commune, les pipistrelles de Nathusius et les murins de Daubenton apprécient les milieux humides et aquatiques.

A l'inverse, les Rhinolophes et les Barbastelles préfèrent les milieux arborés pour se nourrir en insectes. Les boisements favorisent une forte présence des espèces arboricoles qui gisent dans

les cavités des vieux arbres tel que le Murin de Bechstein, le Murin de d'Alcathoe, la Barbastelle d'Europe ou encore la Noctule commune. Par ailleurs, une inspection des combles de l'église Saint-Martin a montré la présence passée d'une petite colonie de Sérotines commune. Le site reste cependant peu propice à l'accueil des mammifères volants par manque d'ouvertures adaptées. En partenariat avec le GMB, la commune souhaite faire de cet espace un **"refuge à chauves-souris"** en réalisant les aménagements nécessaires.

Pour rappel, les espèces de chauves-souris sont toutes strictement protégées, insectivores et inoffensives. L'Observatoire National de la Biodiversité estime que les effectifs ont subi une baisse de près de 38% entre 2006 et 2016.



La Bastelle d'Europe



Murin de Bechstein



Le Murin de d'Alcathoe

CONCLUSION

Les études confortent l'importance de promouvoir une gestion durable des haies (taille en têtard, conservation d'arbres morts, etc.) et de laisser évoluer naturellement (sans intervention) une partie des boisements du Marais, ce que la commune s'emploie à faire. Il est également essentiel de poursuivre la sensibilisation du public et l'encadrement des usages pour garantir la tranquillité de la faune sauvage, particulièrement en période de nidification de mi-mars à début juillet.

Retrouvez l'ensemble des études en téléchargement sur le site internet de la commune .

L'environnement :

Des actions de sensibilisation



La mairie de Pont Saint Martin s'engage pour l'environnement et vous propose plusieurs actions tout au long de l'année :

Vendredi 5 juin

Visite crépusculaire « à la découverte des oiseaux du Marais de l'Île »

Entre terre et eaux, partez à la découverte des richesses naturelles du Marais de l'Île et en particulier de ses oiseaux. Cette visite est organisée par la Réserve Naturelle Nationale du Lac de Grand-Lieu.

Point de rencontre communiqué à la réservation Inscription auprès de la Réserve Naturelle du Lac de Grand-Lieu au 02 40 32 62 81.

Gratuit.



Jeudi 20 août

Visite crépusculaire, à la découverte des chauves-souris du Marais de l'Île

Le Marais de l'Île compte 12 espèces de chauves-souris, un animal entouré de mystères et de superstitions. La Société Mammalogique Bretonne vous propose une soirée au cœur du Marais à la découverte de ses animaux étranges et méconnus.

Prévoir de bonnes chaussures. Point de rencontre communiqué à la réservation.

Inscription au 02 40 26 26 66.

Gratuit.



Tout au long de l'été

Visite commentée de la rivière l'Ognon

Amoureux de la nature ? Offrez-vous une balade en canoë sur la rivière l'Ognon jusqu'aux portes du lac de Grand-Lieu. bercé par la tranquillité des lieux, vous vous laisserez porter par cette rivière verdoyante à la biodiversité remarquable. Visite de 2h, accessible à partir de 4 ans, accompagné d'un adulte. Paiement par chèque, chèque vacances et espèces uniquement.

Halte Nautique, 1 rue Maurice Utrillo.

Réservation au 06 24 37 86 17.

15€ par personne.



Samedi 10 octobre

Un enfant né, un arbre planté

Organisée tous les ans, cette action permet le reboisement d'un espace vert de la commune.

Pruniers, poiriers, cerisiers ou pommiers, autant d'arbres qui donneront des fruits pour les Martipontains dans les années à venir !

Un courrier d'invitation sera adressé aux parents d'enfant né entre octobre 2019 et septembre 2020. Gratuit.



Restez informé !

En cette période de crise sanitaire, l'ensemble de ces actions sont programmées sous réserve d'autorisations administratives. Consultez régulièrement notre site www.mairie-pontsaintmartin.fr et notre page Facebook

Ouverture de la Halte Nautique à partir du samedi 4 juillet



Découvrir la faune et la flore à pied, à cheval ou à vélo, quelle chance! Et à la rame ? Vous y avez pensé ? Destinées aux amoureux de la nature, ces balades en canoë vous proposent de parcourir la rivière l'Ognon jusqu'aux portes du lac du Grand-Lieu. Situées en espace naturel protégé, elles permettent de découvrir dans le calme et la tranquillité de magnifiques paysages (prairies humides, roselières boisées etc.) et une biodiversité remarquable.

Chaque été et depuis maintenant deux ans, une location de canoës vous est proposée afin d'explorer nos milieux naturels jusqu'aux portes du Lac. Si le Lac de Grand-Lieu, le plus grand lac naturel de plaine de France, reste interdit à toute navigation dans un souci de préservation des espèces et des milieux, l'Ognon nous en offre un bel aperçu.

En vous dirigeant vers l'amont, vous pourrez aussi découvrir notre bourg par voie fluviale jusqu'au pont de chemin de fer qui traverse la rivière aux Ménanties.

Après un départ sous le pont Utrillo, passé le quai des Romains, vous vous laisserez glisser le long du Marais de l'île et vous croiserez sûrement quelques randonneurs franchissant la rivière à bord du bateau chaîne.

Et puis, après quelques coups de pagaie, et sur la gauche, vous passerez le port de Tréjet. Vous voilà maintenant à hauteur du port de l'Halbrandière et là, la rivière prend une toute autre dimension, vous êtes aux portes du Lac !

Hérons, canards siffleurs et autres aigrettes vous accompagneront et se laisseront observer si vous savez glisser sans bruit : vous serez leur hôte de passage, mais le domaine leur appartient !

Infos pratiques

- Chaque été
- Du mardi au dimanche de 14h à 18h30
- Tarifs :
le canoë (2-3 places)
1h = 8€ ou 2h = 15€ , Kayak (1 place)
1h = 5€ ou 2h = 10€
- Stationnement conseillé place du Marché
- Prolongation des balades chaque week-end de septembre, de 14h à 18h
- Réservations et informations au 06 24 37 86 17 ou au 02 40 26 80 23

La halte nautique sera ouverte sous réserve d'autorisations administratives.

Consultez régulièrement notre site www.mairie-pontsaintmartin.fr et notre page Facebook.



Bien vivre ensemble en respectant l'environnement

Cette période inédite et pour le moins déstabilisante nous oblige à changer nos habitudes. Pour autant, c'est le moment de faire encore plus preuve de civisme dans l'intérêt de tous !



Brûlages des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts n'est pas autorisé sur la commune. Les déchetteries étant ayant été fermées pendant la période de confinement pour les raisons que nous connaissons tous, nous regrettons les brûlages qui sont venus dégradés la qualité de l'air et les bonnes relations de voisinage.

A l'avenir, en cas de fermeture, nous vous remercions de bien vouloir stocker dans vos jardins et garages. Pourquoi pas l'occasion de se mettre au compostage !



Dépôts sauvages

Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui ((art. R. 632-1 et 635-8 du code pénal). Les points tri sont destinés au verre et au papier.



Nuisances sonores

Afin de préserver la tranquillité de tous, un arrêté municipal en date du 16 avril 2014 précise que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tailles haies, perceuses, motoculteurs.... peuvent être réalisés :

- Les jours ouvrables de de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Agriculture

Changement de fratrie à la ferme La Moricière

C'est en 1956 que René et Cécile Batard, les parents de Jérôme et Olivier, achètent la ferme de La Moricière. C'est alors une petite ferme de quelques hectares pratiquant l'élevage, la viticulture et même la culture des pommiers ! Dans les années 1970, la ferme se spécialise dans l'élevage laitier. Quand René et Cécile laissent la main à leurs fils, au milieu des années 1980, la ferme occupe désormais 120 ha de prairies et de cultures principalement destinées à l'alimentation du troupeau. Jérôme et Olivier poursuivent le développement de la ferme et vendent même pendant un temps leur lait en direct aux particuliers et supermarchés de la région.

Le troupeau atteint aujourd'hui près de 90 vaches et l'exploitation est convertie en bio depuis 2017 ; une évolution naturelle pour ces amoureux des arbres qui défendent ardemment la place de l'agriculture sur la commune.

L'heure de la retraite approchant, ils ont choisi de laisser les clés de la ferme à 2 jeunes Morbihanais plein d'entrain, Yvan et Samuel LAUNAY, des frangins évidemment ! L'un était déjà exploitant agricole, l'autre est en reconversion. Tous les deux passionnés, ils souhaitent d'abord renforcer l'autonomie alimentaire de l'élevage, en confortant le foncier autour de l'exploitation, afin d'améliorer leur bilan carbone et leur viabilité économique.

A plus long terme, ils aimeraient proposer de la vente directe et créer du lien avec les habitants des alentours.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE & TRANSPORTS SCOLAIRES

Nouvelles modalités d'inscriptions et de réservations

*Dans un souci de garantir la sécurité des enfants pendant les moments de transition entre les temps scolaires et les temps périscolaires, les modalités d'inscription et de réservation à l'Accueil Périscolaire et aux transports scolaires du soir changent à compter de la **rentrée de septembre 2020**.*



Comme pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs et jeunes, les réservations à l'accueil périscolaire (matin et soir) et les transports scolaires (uniquement le soir) seront dorénavant effectuées via le **"Portail Famille"**.

Ce dispositif permettra :

- Le **renforcement de la qualité du service**.
- La **simplification des démarches** des familles par la réservation en ligne depuis un poste informatique ou depuis un support mobile (smartphone ou tablette).

Pour aborder ce sujet ensemble et sous réserve des autorisations administratives liées au déconfinement, une réunion publique d'information vous est proposée à l'Origami le 19 juin à 19h. Une vidéo d'information sera mise en ligne sur le site et le Facebook de la commune pour vous aider au mieux dans cette démarche .

ETAPE 1 :

Inscription aux services du Pôle Cohésion Sociale

Un dossier d'inscription pour l'année scolaire 2020/2021, commun au Pôle Cohésion Sociale, est à remplir obligatoirement, avant le 12 juin 2020.

Ce dossier vous sera transmis par voie électronique et via les cartables pour les enfants scolarisés aux écoles de la commune. Sans dossier complet, aucune inscription, ni réservation aux services périscolaires et de transports scolaires ne sera possible.

ATTENTION !

Pour les enfants scolarisés sur la commune et fréquentant les transports scolaires :

Les parents doivent inscrire leurs enfants à la fois auprès d'ALEOP et une inscription gratuite doit également se faire sur le portail famille au niveau de l'activité accueil périscolaire, si l'enfant prend le car le soir.

Les inscriptions annuelles aux transports scolaires doivent être effectuées auprès du réseau régional de transports en commun ALEOP.

Pour plus de renseignements vous pouvez les contacter au 09 69 39 40 44 ou visiter leur page web :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2020>.

Attention, les enfants qui utilisent uniquement les transports scolaires sans utiliser le service périscolaire doivent impérativement s'inscrire à l'activité "accueil périscolaire" sur le Portail Famille afin de pouvoir réaliser leurs réservations journalières pour le service "car" du soir.



ETAPE 2 :

Réservation à l'Accueil Périscolaire

Une fois le dossier de votre enfant complet, il sera enregistré par nos services et vous aurez accès au Portail Famille. Vous pourrez ensuite effectuer vos réservations quotidiennes à l'accueil périscolaire du matin et du soir, ainsi qu'au transport du car du soir via votre compte sur le Portail Famille.

Les délais de réservation et les modalités d'annulation seront précisés dans le nouveau règlement intérieur commun aux services enfance-jeunesse, qui sera consultable et téléchargeable à compter du mois de juillet :

- sur le Portail Famille de la commune,
- sur le site de la mairie : www.mairie-pontsaintmartin.fr
- en mairie, auprès du bureau Formalités Familles.

Pour tous renseignements complémentaires, le bureau Formalités Familles se tient à votre disposition par téléphone au 02.40.26.80.23 ou par courriel à l'adresse [formalitesfamilles@mairie-](mailto:formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr)

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020-2021 sont en cours !

Pour les inscriptions aux écoles publiques, les parents doivent dès à présent prendre contact avec le service Formalités des Familles par téléphone au **02 40 26 80 23** ou par mail à l'adresse formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr.

N'hésitez pas à déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres de la mairie.

Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école privée doivent se rapprocher directement de l'école privée Saint-Joseph au **02 40 26 80 44**.



Que faire cet été à Pont Saint Martin ?

Tout l'été, la commune de Pont Saint Martin vous invite à profiter de la richesse naturelle de notre commune à travers des événements familiaux.



Barbecue Party,

jeudi 30 juillet de 19h à 21h à la maison de l'enfance

Afin de clôturer en famille le mois de juillet, nous vous proposons de venir partager un temps convivial avec l'équipe d'animation autour d'un barbecue. Le principe est simple ! Nous mettons à disposition des barbecues et chacun vient faire griller ce qu'il souhaite, manger en famille, rencontrer l'équipe d'animation, défier vos enfants à leurs jeux préférés et découvrir toutes leurs réalisations. Une soirée qui s'annonce riche en échanges.

Evènement gratuit à destination des familles dont les enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs ou sur l'accueil jeunes. Entrée libre et gratuite.



Veillée familiale "observation des Chauve-souris",

jeudi 20 août de 20h à 21h, point de rencontre communiqué lors de l'inscription

Le Marais de l'Île compte 12 espèces de chauves-souris, un animal entouré de mystères et de superstitions. La Société Mammalogique Bretonne vous propose une soirée au cœur du Marais à la découverte de ses animaux étranges et méconnus.

Prévoir de bonnes chaussures. Point de rencontre communiqué à la réservation.

Inscription au 02 40 26 26 66.

Gratuit, inscriptions auprès de l'accueil de loisirs.



Cinésite, " L'école buissonnière",

vendredi 21 août à 21h30 au théâtre de verdure de l'Origami

"Paris 1930. Paul n'a toujours eu qu'un seul et même horizon : les murs de l'orphelinat. Confié à une joyeuse dame de la campagne, et à son mari garde-chasse un peu raide, l'enfant récalcitrant et buté arrive au cœur de la féérique Sologne. Paul va connaître l'apprentissage de la vie mais aussi celui de la forêt et de ses secrets. Un secret encore plus lourd pèse sur le domaine, car Paul n'est pas là par hasard..." Le Cinésite est organisé chaque année pour clôturer les vacances scolaires.

Entrée libre et gratuite.



Garden Party,

vendredi 28 août de 19h à 21h à la maison de l'enfance

Pour clore l'été, vous êtes conviés à une soirée en famille autour du jeu, de la musique et d'un apéritif dînatoire. Ce moment festif sera l'occasion de partager un temps privilégié avec l'équipe d'animation.

Evènement gratuit à destination des familles dont les enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs ou sur l'accueil jeunes.

Guide des activités d'été Enfance & Jeunesse



Tout l'été, le centre de loisirs et le service jeunesse proposent aux enfants des sorties et des activités sur inscriptions.

Retrouvez également le guide des activités d'été Enfance Jeunesse disponible sur le site :

www.mairie-pontsaintmartin.fr, onglet enfance jeunesse.

COVID-19

En cette période de crise sanitaire, l'ensemble de ces actions sont programmées sous réserve d'autorisations administratives. Consultez régulièrement notre site www.mairie-pontsaintmartin.fr et notre page Facebook.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

10 000€ de subvention en faveur de la rénovation du bâti ancien et du logement social

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes de Grand Lieu soutient financièrement les propriétaires bailleurs dans leurs projets de rénovation du bâti ancien. Pour bénéficier du dispositif d'aide, le logement doit être destiné à du locatif social.

Mis en oeuvre en 2017, le Programme Local de l'Habitat de Grand Lieu vise à contribuer au dynamisme démographique du territoire, à produire suffisamment de logements pour répondre aux besoins et à optimiser les capacités du parc immobilier existant. Parmi les 20 actions de ce programme, l'une prévoit le versement de subventions aux projets immobiliers visant l'acquisition et l'amélioration de logements vacants et dégradés et leur remise sur le marché locatif social. Le montant de l'aide est plafonné à 10 000€ par logement. Habitant de Pont Saint Martin, Monsieur Gaborit est le premier propriétaire de la communauté de communes de Grand Lieu à bénéficier de ce dispositif.

Le projet de Cédric Gaborit

En 2019, Cédric Gaborit a acquis une maison vacante très dégradée du centre-bourg pour la transformer en deux logements locatifs, dont l'un sera conventionné en logement social. Il a pu bénéficier d'une subvention de 10 000 € de la part de la Communauté de communes et d'une subvention de 20 000 € de l'ANAH. Ces aides financières ont permis à ce propriétaire de viabiliser son projet immobilier ainsi que son investissement. En contrepartie, Cédric Gaborit s'engage à louer le logement conventionné à prix modéré pendant 9 ans.



La parole à... Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin,
Vice-Président en charge de l'habitat de la communauté
de communes de Grand Lieu

"Cette opération de rénovation de l'habitat ancien à destination d'un logement à loyer modéré est une opération très vertueuse au regard de son intérêt social visant un logement pour tous, économique par le soutien aux entreprises artisanales locales et en faveur de la transition énergétique à travers le renouvellement urbain : une ville qui se renouvelle sur elle-même sans besoin de consommation de terres agricoles. A noter que 80% des produits financiers sont exonérés."

MAISON DE RETRAITE LA ROSELIÈRE

Un vaste élan de solidarité

Le confinement rigoureux et les gestes barrières rendus nécessaires par la pandémie du COVID 19 n'épargnent pas, on le sait, les maisons de retraite et les personnes âgées plus vulnérables.

Si le contexte est rendu évidemment difficile du fait du confinement, la situation voit parallèlement se développer un vaste élan de solidarité, de générosité. La Roselière s'est aussi rapidement réorganisée.

Anne Madinier, directrice : *"Les salariés de l'EHPAD, malgré une charge de travail et des conditions de travail fortement alourdies, s'adaptent en permanence aux instructions évolutives de l'Agence Régionale de la Santé avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme. Avec leur gentillesse habituelle, ils se multiplient auprès des résidents, en mettant aussi en place de nouveaux moyens permettant aux résidents de communiquer et de partager de beaux moments de joie avec leur famille (WhatsApp, Skype...). En complément, les familles apprécient particulièrement les mails que je leur envoie régulièrement, faisant un point complet et transparent sur la situation interne".*

Beaucoup de familles et de bénévoles ont trouvé les vêtements spécifiques nécessaires (surblouses, charlottes ...) afin de renforcer les gestes barrières. La mairie de Pont-Saint-Martin a permis de débloquer des masques et a prêté des chariots facilitant le travail des salariés lors du portage des repas dans les chambres.

C'est un vaste élan de solidarité qui s'est spontanément mis en place. Et si la valeur d'une société se jugeait vraiment à l'attention qu'elle porte à ses aînés ?

+d'infos : Yves François, 06 12 32 91 61
yves.francois1948@gmail.com

DON DU SANG

Avec une semaine de confinement vous avez répondu très nombreux à notre collecte du 23 mars. MERCI à vous tous et toutes de votre grande générosité, MERCI pour votre patience pour ce temps très long, MERCI pour votre station debout pénible, MERCI à vous qui êtes repartis après une longue attente, sans pouvoir donner votre sang, vous tous avez gardé le sourire pour cette collecte exceptionnelle.

Voici les résultats, 136 présentés, 124 prélevés, 23 nouveaux et plus de 66 donneurs qui n'ont pas pu aller au bout de ce geste salvateur.

Depuis, **les collectes se font sur rendez-vous via le site dédié de l'EFS** :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

L'attente sera réduite. Le don de sang se fera dans les meilleures conditions et durera une heure.

Des recherches aboutiront peut-être à l'utilisation de produits sanguins dans la guérison du Covid-19 ?

Pour notre prochaine collecte nous vous accueillerons le 15 juin prochain au complexe sportif, salle Gatien et Gardin.

+d'infos : Daniel Deniaud, 06 75 03 93 64 ou daniel.deniaud@neuf.fr

Un destin commun

Après une première phase « d'angoisse collective » et des phénomènes de panique associés, comme l'achat massif de papier hygiénique ou de certaines denrées alimentaires, nous vivons depuis de longues semaines une deuxième période, celle de la « résistance collective ». Une vie de tous les jours en mode « confiné », où chacun fait face avec ses ressources et de nouvelles habitudes.

Certaines activités professionnelles se sont adaptées en généralisant le télétravail, d'autres se sont dramatiquement arrêtées. Les réseaux sociaux montrent une face positive de leur usage en favorisant les échanges entre tous. Des gestes d'entraide et de solidarité façonnent de nouveaux comportements, réorganisent et renforcent le lien social, corollaire positif de cette pandémie venue ébranler les équilibres sanitaires et économiques de l'ensemble de la planète

Dans cette épreuve, la « filière agro-alimentaire » a permis d'assurer la production et l'acheminement des produits de première nécessité au service de la vie de la nation. Grâce à l'engagement sans faille des personnels de santé, en ville et dans les hôpitaux, nos « nouveaux héros », projetés en première ligne dans la lutte contre le virus sont applaudis tous les soirs à 20h.

Associés bien sûr à cette reconnaissance nationale, tous les maillons de la chaîne sociale restés au service des autres : l'éboueur, la caissière, le boulanger, les aides à domicile, les pompiers, les policiers, les personnels des EHPAD, les bénévoles « humanitaires » et tant d'autres encore.

Tous ensemble, il nous appartient de réussir la sortie de cette crise sanitaire en abordant cette troisième période, celle du dé-confinement, avec une rigueur collective dans l'application des « gestes barrières » pour éviter le rebond tant redouté. Sans s'exonérer d'une analyse critique nous permettant d'être plus réactifs et efficaces lors d'une nouvelle pandémie, l'heure n'est pas à la polémique mais à la concorde nationale ou chacun, par son comportement adapté et solidaire, doit se placer au service de la sécurité de l'autre.

Au-delà de l'indispensable relance économique et de la nécessaire solidarité territoriale et nationale en faveur de la sauvegarde de notre tissu des TPE et PME, nous devons prendre conscience de notre destin commun à l'échelle de la planète.

Cette pandémie « sans frontière » est venue nous le rappeler.

Une fois que nous l'aurons terrassée, il nous faudra lutter contre l'amnésie collective et poursuivre notre quête vers un monde meilleur plaçant l'humain et la préservation de notre « Terre » au cœur de nos préoccupations.

Les élus Ensemble Réussir Pont Saint Martin

L'état civil

• **NAISSANCES** : Flavia Pinto Caradec, Gaston Michaud, Margaux Petit, Naya Provost, Joshua Cruz.

Erratum édition mars avril : Sienna Scremin.

• **MARIAGE** : Lucille Barillere et Jonathan Boucher.

• **DÉCÈS** : Christian Ruelle, Georgette Préneau épouse Biton, Pierre Ferré, Jacques Illédut.

Les infos pratiques

Médecins : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

Pharmacies : 3237.

Infirmeries : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96
Christine Faouaid - Chantal Foucher - Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais : 07 67 27 35 25

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) : 02 40 78 70 25

Assistants Sociaux Sur RDV, au 02 40 78 70 25

CLIC : Sur RDV au 06 25 07 00 62

Point Relais Emploi : 02 51 78 47 83

Conciliateur de Justice : 02 51 70 55 55

Elus d'astreinte : 06 84 62 30 98

Un immense MERCi

à tous ceux qui luttent
au quotidien pour
sauver nos vies et
qui se mobilisent
pour maintenir le bon
fonctionnement du pays.



Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51 - E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Horaires : **le lundi, mercredi, jeudi** : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mardi : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

Le vendredi : de 8h45 à 16h15

Le samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)